



Le 24 novembre 2008

CAPTEURS

Le droit d'alerte contraint la Direction à repousser la vente !

Tous les salariés ont reçu un mail de la Direction sur le projet de cession de l'activité Capteurs stipulant « *Cette procédure (droit d'alerte) ne suspend pas l'instruction du projet de cession. En particulier, le dispositif d'accompagnement du personnel se poursuit. Cependant, la signature avec le repreneur potentiel ne peut avoir lieu avant l'avis formel du Comité d'Entreprise.* »

Alors que la Direction avait mis les bouchées doubles pour solder ce dossier dans l'urgence, les salariés grève le 20/11/08 et le CE ont réussi à refreiner leurs intentions : les Direction SPS et MEAS ne pourront pas signer l'acte de cession dans la précipitation.

Si certains pensaient que le CE n'était qu'un outil de redistribution des œuvres sociales, preuve est faite que c'est avant tout un outil économique et de défense des salariés.

QUELQUES EXPLICATIONS :

Bien que nous n'ayons obtenu qu'une victoire, nous ne devons pas cacher cette satisfaction ! Cette avancée est le fruit de 3 éléments principaux :

- ⇒ Une AG des salariés du secteur où la détermination l'a emporté sur la fatalité,
- ⇒ Sur mandat des salariés du secteur, nous avons tout fait pour que l'unité syndicale soit effective sur ce lourd dossier. Après des expressions de plusieurs organisations, les arguments développés et portés par ce front commun, ont permis de rassembler près de 200 personnes devant le bâtiment 2.
- ⇒ Le Président de la commission économique, sur mandat des élus CE, a préparé un dossier juridique solide en concertation avec notre avocate et le cabinet d'experts.

DES ELEMENTS A VERIFIER :

Dans sa communication, la Direction déclare pouvoir poursuivre sa démarche « de dispositif d'accompagnement » du personnel.

La CGT conteste cette attitude. Tous les salariés de SPS doivent bien comprendre que la Direction profite du dit dispositif pour mettre la pression aux salariés du secteur.

Lors de l'AG, les salariés concernés ont fait état de ces pressions pouvant aller jusqu'à

demander à des personnels en postes depuis 30 ans dans ce secteur de rédiger leur CV. Ces méthodes sont tout à fait inacceptable ! C'est pourquoi le secrétaire adjoint du CE, sur mandat des élus, a adressé à la Direction le 19/11/08 un courrier demandant l'arrêt de ces rencontres / convocations sous peine de considérer qu'il s'agit d'un délit d'entrave (cf. courrier au dos).

DES ACTIONS ET DEMARCHES A POURSUIVRE :

Le droit d'alerte en est à son début.

Dans un 1^{er} temps, les élus CE et le Président de la Commission Économique, assisté de l'expert du cabinet Sécapphi-alpha, vont devoir analyser les réponses de la Direction aux questions des élus.

D'autre part et au regard des inquiétudes sur l'ensemble du programme Ariane que pourrait engendrer cette cession d'activités, nous réfléchissons à la rédaction de courrier précis aux PDG d'Arianespace et de l'ESA.

En parallèle, les organisations syndicales devront restées unies pour être en capacité de rassembler l'ensemble des salariés de SPS si le besoin s'en fait ressentir.

La CGT reste mobilisée sur ce dossier ainsi que sur les autres dossiers de fin d'année : Hérakles, prévoyance, transports,...